



## **Termes de Référence**

### Mission d'audit financier de Caritas BENIN

## **1. Contexte et éléments contractuels**

### **1.1. Présentation de Caritas Bénin**

Créée par l'Épiscopat Béninois en 1958, Caritas Bénin est un instrument de la pastorale sociale de l'Église Catholique. Elle intervient aussi bien dans les situations d'urgence humanitaire que dans le développement pour une meilleure vie des populations sans aucune discrimination. Grâce à son vaste réseau et à sa capillarité, Caritas Bénin travaille dans tous les départements et communes du Bénin. Elle a donc une bonne connaissance et une bonne couverture de tout le territoire béninois et ses actions vont à l'endroit des cibles les plus vulnérables quelle que soit leur localité.

Caritas Bénin a été reconnue d'utilité publique par le gouvernement béninois en 2014 et est élue l'une des deux meilleures organisations non gouvernementales au Bénin en 2015.

En 2010, lors de la grave crise d'inondation qui a touché 21 communes sur les 77 que compte le Bénin, Caritas a assuré la coordination de toutes les ONG dans la gestion de l'assistance d'urgence au sinistrés. A ce titre, elle a géré toute la logistique, réceptionné et assuré la répartition aux ONG humanitaires impliquées des aides reçues des partenaires nationaux et internationaux. Elle a également suivi toutes les distributions et partagé les rapports dans le délai requis au gouvernement et aux partenaires. Caritas Bénin a capitalisé de nombreuses expériences dans le domaine des urgences et de l'assistance humanitaire.

Statutairement, Caritas Bénin dispose d'un Conseil d'Administration qui est un organe de contrôle et de supervision de la Direction Nationale qui met en œuvre la stratégie et la politique générale de tout le réseau. Il se réunit trimestriellement, conformément aux Statuts et rend compte périodiquement à toute la Conférence Episcopale et ce, sur convocation formelle de l'Evêque Président. Le Conseil d'Administration est dirigé par son Président qui est l'Evêque chargé des œuvres socio-caritatives au sein de la Conférence Episcopale. La Caritas Bénin est dirigée par un Directeur National qui s'appuie sur les Directeurs Diocésains qui mettent en œuvre les directives reçues de la Conférence Episcopale. Conformément à son organigramme, un Directeur Administratif et Financier et une Directrice des Programmes qui gèrent

les services afférents, assistent le Directeur National pour la mise en œuvre efficace et efficiente des programmes/projets. Un service de Suivi-Evaluation permet d'élever le niveau de qualité des outputs pour répondre efficacement aux obligations de résultats vis-à-vis du principe de redevabilité cher à l'Organisation.

La politique générale de la Caritas est basée sur le principe des compétences avérées en lien avec les postes à pourvoir. Caritas Bénin allie les capacités intrinsèques des agents basées sur leur formation doublée de leurs expériences. En effet, Caritas Bénin dispose des ressources humaines qualifiées et efficaces dans chaque domaine d'intervention. Ces ressources humaines doivent respecter l'esprit Caritas qui fait qu'il n'est pas seulement exigible du personnel que la performance mais aussi le respect de la dignité de la Personne Humaine.

Le traitement de l'information comptable est fait par le Département Financier qui dispose d'un logiciel de comptabilité permettant d'éditer les états financiers. Le système de contrôle interne mis en place et renforcé par différentes recommandations d'auditeurs et de divers contrôleurs internes des partenaires à la suite des revues financières ou audits ont permis d'affiner la pratique financière et comptable qui respecte aujourd'hui les normes généralement admises en la matière. Chaque projet dispose d'un compte bancaire rigoureusement suivi et dont les rapprochements sont faits conventionnellement tous les mois. Néanmoins, des états sectoriels ou globaux, constituant des outils d'aide à la décision sont régulièrement édités.

L'organisation dispose d'une capacité logistique conformément à l'étendue de sa mission.

Les actions de Caritas Bénin ont reçu l'appui technique et financier de plusieurs partenaires et donateurs comme le Secours Catholique Caritas France (SCCF), la Caritas allemande, Catholic Relief Services Bénin (CRS), l'USAID, le Fonds Mondial, Plan International Bénin, l'Agence Française de Développement (AFD).

## **2. Description de la mission d'audit**

### **2.1. Objectif général**

L'objectif de l'audit financier externe est de s'assurer que les ressources financières mobilisées, à l'interne et à l'externe, dans le cadre de son fonctionnement et de ses projets, ont été utilisées par Caritas Bénin, suivant les normes de gestion internationale, les normes de gestion en général, et particulièrement selon les règles et procédures de gestion établies, conformément aux dispositions des protocoles d'accord et des normes de Caritas Internationalis. (CF normes CI)

### **2.2. Audit de la structure Caritas Bénin**

### 1.1.1 *Etendue de l'audit de la structure Caritas Bénin*

L'audit concerne les comptes des exercices 2016 et 2017 de Caritas Benin. Il se déroulera selon les standards d'Audit Internationaux Généralement Acceptés et inclura tous les tests et vérifications que l'auditeur jugera nécessaires pour émettre une opinion.

L'auditeur s'assurera que les comptes de fonctionnement ont été préparés conformément aux normes comptables internationales généralement appliquées et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du projet, et plus généralement des ressources et des dépenses.

- En plus du rapport d'audit, l'auditeur préparera une « lettre de recommandations », dans laquelle il communiquera ses commentaires et observations sur les documents comptables, les systèmes et processus en place.
- Il identifiera les lacunes particulières et les zones de faiblesse dans les systèmes et les contrôles et formulera des recommandations pertinentes et applicables pour y remédier.
- Il fera part des questions qui ont attiré son attention lors de la mission et qui ont pu avoir un impact significatif sur le déroulement des projets.
- L'«auditeur» s'engage par ailleurs à informer Secours Catholique Caritas France, dès le stade de la candidature de l'existence de relations de toute nature, présentes ou passées, avec l'une ou l'autre des parties prenantes qui pourraient être considérées comme d'éventuels conflits d'intérêts.

### 1.1.2 *Procédure d'exécution*

L'audit financier portera sur l'exercice 2016 - 2017 et les points suivants :

- Examiner la régularité des livres comptables
- Apprécier les principes comptables suivis et la pertinence du système comptable utilisé
- Apprécier les procédures mises en place et leur application
- S'assurer que les dispositions juridiques, sociales et fiscales sont respectées
- Qualité de la comptabilité (partie double, comptabilité analytique)
- Qualité de l'analyse budgétaire
- Point sur la mise en place des nouvelles normes CI
- Vérifier l'éligibilité des dépenses effectuées selon les termes des contrats de projets

- Certifier l'exactitude des états financiers et leur accord avec les chiffres de la comptabilité
- Analyse des coûts de fonctionnement non financés par les projets
- Analyse du contrôle interne (autorisations d'engagement de dépenses et de règlement, absence de conflits d'intérêts)
- Procédure de gestion RH (politique contractuelle, procédures de paie...)

#### Procédures Générales :

- Vérifier la cohérence des documents comptables entre eux à la fin des exercices comptables, en particulier Balance générale et Grand Livre.
- Rapprocher la comptabilité budgétaire du programme de la comptabilité générale et du rapport financier. Expliquer les variances éventuelles, ligne budgétaire par ligne.
- Rapprocher les rapports financiers 2016 et 2017 de la Comptabilité Budgétaire.
- Vérifier l'existence de rapprochements de banque périodiques et leur validation par un niveau adéquat de responsabilité.
- Vérifier le règlement des salaires et charges fiscales/sociales.
- Vérifier le solde disponible à la fin du contrat.

#### Bilan :

- Obtenir confirmation des soldes en banque à la date de fin de projet par une "circularisation" indépendante.
- Analyser et justifier les soldes débiteurs et créditeurs des comptes de charges à payer, débiteurs et créditeurs divers, et comptes de régularisation

#### Fonds et subventions reçus des donateurs :

L'auditeur s'assurera que les fonds reçus pour le programme faisant l'objet de l'audit sont spécifiquement identifiables dans les livres comptables et ne sont pas mélangés à d'autres fonds.

L'auditeur doit s'assurer que les procédures prévues aux contrats pour formaliser la réception des fonds des partenaires financiers ont été effectivement appliquées ; à cet effet, Il vérifiera :

- Que la réception des fonds, matérialisée par un avis de la banque, a fait l'objet d'un accusé de réception auprès des partenaires.
- Que les fonds sont comptabilisés de manière à assurer une traçabilité totale des mouvements qui les affectent.

#### Rapport Financier :

- Conformité de présentation du rapport financier au budget figurant au contrat.

L'auditeur exécute un contrôle analytique des postes de dépenses de chaque rapport financier.

Il vérifie que le budget dans le rapport financier correspond au contrat de subvention (authenticité et autorisation du budget révisé) et que les dépenses encourues étaient prévues dans le budget du contrat de subvention.

- Vérification du taux de change du rapport financier, et du calcul éventuel des gains/pertes de change
- Eligibilité des dépenses.

L'auditeur vérifiera l'éligibilité des dépenses sur la base d'une sélection portant sur 65% à 80 % de la valeur totale des dépenses directes enregistrées et 10% de chaque rubrique budgétaire. Il s'assurera que :

- La dépense correspond à une ligne budgétaire du programme
- La valeur comptabilisée est confirmée par un document justificatif tel que factures, salaires etc....
- La date figurant sur le justificatif correspond à la période de mise en place du programme.
- L'acquisition du bien ou du service a été faite selon les normes d'appel d'offres des procédures internes.
- Les couts indirects correspondent à des couts administratifs et ne dépassent pas 10% du total des couts directs éligibles (Se conformer aux dispositifs contenus dans les divers contrats signés avec les autres partenaires techniques et financiers).

Si l'auditeur constate un taux d'inéligibilité supérieur ou égal à 10% du total de sa sélection, il devra étendre ses tests sur 90 % du total des dépenses directes rapportées.

L'auditeur doit mentionner dans son rapport final le montant total vérifié, le taux de couverture et quantifier, en valeur et % les montants constatés inéligibles.

### 3. Méthodologie

Le travail sera réalisé au siège de Caritas Bénin sis à Djèffa, 04 B.P 1213, PK, 16, Route de Porto-Novo. Le Cabinet travaillera d'une manière participative en privilégiant une démarche méthodologique tout au long de la mission.

En tout état de cause, Caritas Bénin lui fournira toutes les informations et documents nécessaires à la réalisation des activités contenues dans le contrat qui sera signé entre les deux parties.

A l'issue de ses travaux, l'auditeur rédigera **un rapport** dans lequel **son**

**opinion sera clairement exprimée** ainsi qu'une **lettre de recommandations** portant sur tous les points qu'il aura recensés et débattus avec la Caritas Bénin.

L'estimation totale (indicative) du temps d'exécution des travaux ne dépassera pas 15 jours. Toutefois, il appartiendra au soumissionnaire de juger le temps de travail qui lui paraîtra nécessaire et d'en discuter lors de la signature de la lettre de mission.

#### 4. Documents de référence:

- Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable
- Grands livres et grands livres analytiques
- Rapports financiers
- Rapports narratifs
- Liste des signatures autorisées
- Livre de caisse
- Livre de banque
- Rapprochements bancaires
- Etats fiscaux et sociaux
- Autre états financiers (bilan, compte de résultat tableau d'exécution budgétaire)

#### 5. Remise de la proposition

La sélection du prestataire se fera selon les critères suivants :

- Expérience et références du prestataire de service
- La méthodologie de mise en œuvre
- La durée de la prestation et son coût.

La proposition technique et financière sera dans une enveloppe sous pli fermé portant la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR L'AUDIT FINANCIER CARITAS BENIN POUR 2016-2017**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE » et**

déposée au plus tard le **28 Septembre 2018** au secrétariat de Caritas Bénin sis à Djéffa PK 16 Route de Porto-Novo à 12 heures précises.

#### 6. Date de Démarrage de la mission

L'auditeur retenu devra exécuter la mission à la date indiquée dans le contrat.